

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2015

DCM N° 15-07-02-6

Objet : Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015-2018.

Rapporteur: Mme SAGRAFENA

Depuis 1992, la Ville de Metz contractualise avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle ses actions dans le domaine de la Petite Enfance.

Le dernier contrat en cours, qui portait sur la période 2011-2014, et qui incluait pour la première fois un volet Jeunesse, est arrivé à échéance le 31 décembre 2014.

Pour le volet Enfance, ce contrat a notamment permis de compléter qualitativement et quantitativement non seulement l'offre d'accueil, mais également celle de premiers loisirs avec :

- la création en septembre 2011 d'un 3^{ème} relais assistants maternels, permettant de développer les actions d'information et d'accompagnement des parents et des assistants maternels messins,
- l'extension de 25 à 30 places de la capacité d'accueil des Rase-Mottes en décembre 2012, Multi-Accueil géré par le Comité de Gestion des Haltes d'Enfants de l'Agglomération Messine dans le quartier des Iles,
- l'ouverture par la Ville de Metz en décembre 2012 d'un relais parental de 10 places situé à Bellecroix, et destiné à répondre, en complément des structures existantes, aux besoins d'accueil d'urgence et priorités sociales,
- la reprise de gestion par la Ville au 1^{er} janvier 2014, et sa transformation en établissement de 30 places, du Multi-Accueil Les Marmousets implanté dans le quartier du Sablon,
- l'ouverture le 2 juillet 2014 d'une Maison de l'Enfance, certifiée Haute Qualité Environnementale et Bâtiment Basse Consommation, dans le quartier de l'Amphithéâtre, abritant un Multi-Accueil de 60 places collectives destiné aux enfants de 0 à 6 ans, ainsi qu'un Lieu d'Eveil Artistique et Culturel ouvert aux enfants jusqu'à 10 ans accompagnés de leurs parents.

Pour le volet Jeunesse, le développement du CEJ a notamment permis :

- l'ouverture de 5 sites de restauration scolaire chez des partenaires, ainsi que la rénovation complète et le passage en self du restaurant des Isles,

- le développement quantitatif et qualitatif de l'accueil périscolaire du matin (ouvertures de sites en écoles élémentaires, équipement en mobilier et matériel pédagogique...),
- la création de 3 postes de coordinateurs pédagogiques qui ont en charge les différents temps de l'enfant sous la responsabilité de la Ville (accompagnement des équipes et contenus pédagogiques des actions proposées),
- le développement qualitatif et quantitatif de l'accueil périscolaire du soir (coordination, impulsion du collectif périscolaire associatif, amélioration des locaux d'accueil...).

Afin de continuer à bénéficier du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, il est proposé de procéder au renouvellement du partenariat pour les actions en cours, et d'inscrire de nouveaux projets aux schémas de développement.

Ainsi, dans le domaine de la Jeunesse, il est proposé de reconduire ces actions tout en développant des axes d'amélioration continue d'accueil du public et de service rendu aux familles. En outre il est demandé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales la création d'un quatrième poste de coordination, qui permettra de renforcer la gestion au quotidien des actions périscolaires.

Dans le domaine de la petite enfance, il s'agit de soutenir la mise en œuvre de la politique définie pour la période 2015-2018 autour de quatre axes:

- le développement des moyens qualitatifs de l'accueil petite enfance,
- la valorisation de la qualité du service rendu aux usagers en matière d'accueil petite enfance,
- le renforcement du soutien aux actions d'accompagnement à la parentalité,
- la mise en adéquation de l'offre d'accueil petite enfance avec les besoins exprimés par les familles en recherche d'un mode de garde.

Dans cette optique, il est projeté d'inscrire en 2016, par voie d'avenant, deux projets au schéma de développement du volet enfance :

- l'ouverture au 2^{ème} semestre 2016, en partenariat avec la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, d'un Multi-Accueil de 25 places rue Charlemagne à Metz, intégrant notamment la transplantation du Multi-Accueil municipal Unis'Vers d'Enfants et de sa compétence propre liée à l'accueil d'enfants porteurs de handicap,
- l'ouverture fin 2016 – début 2017 d'un Multi-Accueil de 30 places à Borny, par transfert de celui actuellement géré par le COGEHAM dans ce même quartier, incluant la création d'un Pôle Parentalité rassemblant différents services propres à informer, accompagner et soutenir les parents dans les différentes étapes de la vie de leur enfant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire une demande de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse ainsi que de développement de celui-ci sur les volets Enfance et Jeunesse, sur les bases précisées plus haut, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la signature des Contrats Enfance passés entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et la Ville de Metz le 23 décembre 1992, le 9 décembre 1997, le 3 décembre 2002, le 16 novembre 2007, le 14 décembre 2014,

VU la circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales n° 2006-076 du 22 juin 2006, relative aux Contrats Enfance et Jeunesse,

VU la lettre circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales du 10 juillet 2009, relative aux Contrats Enfance et Jeunesse,

VU le schéma de développement pour la période 2011-2014,

CONSIDERANT le bilan positif du précédent Contrat Enfance signé pour la période 2011-2014,

CONSIDERANT la volonté municipale de développer et d'améliorer les activités périscolaires,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018,
- **D'EMETTRE** un avis favorable à la signature des volets Enfance et Jeunesse du Contrat Enfance Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et la Ville de Metz, permettant la réalisation des projets inscrits dans le schéma de développement 2015-2018,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération,
- **DE SOLLICITER** les subventions et financements correspondants.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Action Educative
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la

date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20

Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ